



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 5 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le sous- préfet de Saverne a réuni à la sous préfecture, en présence des services de l'Etat et du BRGM, la maire de Lochwiller et les représentants du collectif « Lochwiller se soulève » pour faire le point sur les différentes procédures en cours sur le phénomène des maisons fissurées de Lochwiller.

Cette réunion a également permis de rassurer les habitants sur le sens des jugements du tribunal administratif du 3 février qui rejette la requête des propriétaires du terrain en les considérant « comme personne qui entreprend les travaux ou utilise les installations » au sens du code minier. Par conséquent les arrêtés du Préfet prescrivant l'exécution d'office des travaux de rebouchage du puits aux propriétaires n'ont pas été annulés et permettent juridiquement la poursuite des travaux.

Cependant, sur le chantier les opérateurs, sous la direction du BRGM font face à d'importantes difficultés en raison de la géologie du sol mais aussi à des obstacles imprévus liés aux opérations de forage et colmatage initiaux découverts à cette occasion (présence d'épingles métalliques non signalées, injection de résine dans le forage) empêchant la réalisation du surforage destiné à reboucher le puits.

Devant cette situation et afin de réaliser le rebouchage du puits, une nouvelle technique va être déployée par le BRGM pour atteindre cet objectif. Sa conception et sa mise en œuvre entraîneront une interruption provisoire du chantier qui reprendra le plus rapidement possible. Les services de l'Etat restent, à la demande du Préfet, entièrement mobilisés pour réaliser cette opération dans des délais les plus courts possibles.

Les autres volets du plan d'action de l'Etat ont vocation à se poursuivre, que ce soit la poursuite des mesures de nivellement et les études géologiques pour comprendre le phénomène et les indemnités des sinistrés. A ce titre, 7 propriétaires ont d'ores et déjà été indemnisés par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) et 5 autres propriétaires devraient recevoir une offre d'indemnisation avant le printemps.

Ainsi une étude géologique a été lancée par l'Etat en juillet 2015, afin d'évaluer l'intensité attendue et les temps caractéristiques du phénomène de gonflement. Un rapport provisoire sera publié sur le site Internet de la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)¹ prochainement. Ce rapport permettra l'élaboration d'un plan de prévention des risques et servira de base à des investigations complémentaires afin de cerner précisément l'évolution du phénomène sur l'ensemble de la commune. Il s'appuiera sur l'expertise de scientifiques spécialisés en la matière.

La transparence et l'information continue des habitants sont une priorité dans le traitement de ce sinistre. Les relevés topographiques seront poursuivis et seront systématiquement publiés sur Internet. Le Préfet présidera une réunion publique à LOCHWILLER au printemps pour informer les habitants de l'avancée des actions de l'Etat.

¹ <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/desordres-miniers-a-lochwiller-r442.html>